Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_05-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

N° B15_05_2025_05 - Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
30	16	8	23	6

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1

Sans participation de Madame Sarah KLINGLER.

Date de convocation : 9 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), MICHELET Fabrice (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_05-DE

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu l'avis de la commission « Associations » en date des 31 mars 7 avril 2025 ;

Vu le règlement cadre pour l'attribution des subventions aux associations non conventionnées adopté le 29 avril 2019 ;

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

La commission subventions aux associations s'est réunie les 31 mars et 7 avril 2025 pour étudier les dossiers de demande de subventions relatifs à :

L'AIDE A L'EMPLOI (16 dossiers)

		Rappel des subventions 2024	**Montant des subventions 2025**
Associations culturelles et autres	ATELIER DE LA SIMPLICITE	3 600€	3 600€
	CINEMEL	3 600€	3 600€
	CINECHEF	2 500€	2 500€
	APIEE	3 600€	3 600€
Associations sportives	CABRI MELLOIS	3 600€	3 600€
	CLUB SPORTIF MELLOIS NATATION	3 600€	3 600€
	GROUPEMENT EMPLOYEURS SPORT SANTE SUD DEUX-SEVRES	/	3 600€
	FOOTBALL CLUB BOUTONNAIS	1 300€	3 600€
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BRIOUX	215€	215€
	HANBALL CLUB LEZAY	3 600€	3 600€

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_05-DE

	HANDBALL CLUB MOTHAIS	3 600€	3 600€
	PERIGNE TENNIS DE TABLE	3 600€	3 600€
	TENNIS CLUB DE MELLE	1 170€	1 170€
	UNION SPORTIVE LEZAY	3 600€	3 600€
	VAL DE BOUTONNE FOOT 79	3 600€	3 600€
	ENTENTE SPORTIVE CELLES-VERRINES	3 600€	3 600€
	TOTAL	**44 785€**	**50 685€**

LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE : SAISON CULTURELLE OU FESTIVAL ET AUTRE (6 dossiers)

		Rappel des subventions 2024	**Montant des subventions 2025**
Associations culturelles et autres	ARTENETRA	3 000€	1 600€
	L'ECARQUILLEUR D'OREILLES	2 000€	2 000€
	MAISON DES ARTS	1 600€	2 080€
	MENSA SONORA	1 600€	1 600€
	POSELLIS	1 200€	1 200€
	LES VEILLEES D'AVAILLES	1 720€	1 400€
	TOTAL	**11 120€**	**9 880€**

L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION EXTRAORDINAIRE (4 dossiers)

		Rappel des subventions 2024	**Montant des subventions 2025**
Associations culturelles et autres	Les amis du château de Javarzay	/	1500€
	Cie Mastock	/	2 900€
	Artenetra	/	2 500€
Associations sportives	Twirling Bâton	/	1 000€
	TOTAL		**7 900€**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_05-DE

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et autres, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau présenté ci-dessous :

		Rappel des subventions 2024	**Montant des subventions 2025**
Associations culturelles et autres	ATELIER DE LA SIMPLICITE	3 600€	3 600€
	CINEMEL	3 600€	3 600€
	CINECHEF	2 500€	2 500€
	APIEE	3 600€	3 600€
Associations sportives	CABRI MELLOIS	3 600€	3 600€
	CLUB SPORTIF MELLOIS NATATION	3 600€	3 600€
	GROUPEMENT EMPLOYEURS SPORT SANTE SUD DEUX-SEVRES	/	3 600€
	FOOTBALL CLUB BOUTONNAIS	1 300	3 600€
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BRIOUX	215€	215€
	HANBALL CLUB LEZAY	3 600€	3 600€
	HANDBALL CLUB MOTHAIS	3 600€	3 600€
	PERIGNE TENNIS DE TABLE	3 600€	3 600€
	TENNIS CLUB DE MELLE	1 170€	1 170€
	UNION SPORTIVE LEZAY	3 600€	3 600€
	VAL DE BOUTONNE FOOT 79	3 600€	3 600€

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_05-DE

	ENTENTE SPORTIVE CELLES-VERRINES	3 600€	3 600€
	TOTAL	**44 785€**	**50 685€**

		Rappel des subventions 2024	**Montant des subventions 2025**
Associations culturelles et autres	ARTENETRA	3 000€	1 600€
	L'ECARQUILLEUR D'OREILLES	2 000€	2 000€
	MAISON DES ARTS	1 600€	2 080€
	MENSA SONORA	1 600€	1 600€
	POSELLIS	1 200€	1 200€
	LES VEILLEES D'AVAILLES	1 720€	1 400€
	TOTAL	**11 120€**	**9 880€**

		Rappel des subventions 2024	**Montant des subventions 2025**
Associations culturelles et autres	Les amis du château de Javarzay	/	1500€
	Cie Mastock	/	2 900€
	Artenetra	/	2 500€
Associations sportives	Twirling Bâton	/	1 000€
	TOTAL		**7 900€**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
26 mai 2025

La Présidente

Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
21 mai 2025